

## QUORUM.

4.

Apparence de  
quorum. Qu'aussitôt qu'il paraîtra y avoir un Quo-  
rum, l'Orateur prendra le fauteuil, et les  
Membres seront appelés à l'ordre.

5.

Huissier de la  
verge noire. Que l'Orateur prendra toujours le fauteuil  
quand l'Huissier de la verge noire sera à la  
porte, quel que soit le nombre des Membres  
présents.

## ORATEUR.

6.

Ordre et déco-  
rum. Que l'Orateur maintiendra l'ordre et le  
décorum, et décidera les questions d'ordre ;  
mais il pourra y avoir appel à la Chambre de  
sa décision.

7.

Occasions où  
l'Orateur  
pourra voter. Que l'Orateur ne prendra part à aucun des  
débats, ni ne votera dans aucun cas, à moins  
que les voix ne soient également partagées.